الشبكة الأوروبية المتوسطية لحقوق الإنسان

Réseau euro-mediterranéen des droits de l'Homme

Euro-Mediterranean Human Rights Network

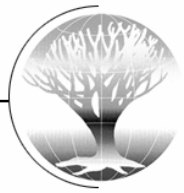

PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMDH 2006 - 2008

Table des matières

1. Introduction 3

2. En général 3

3. Programme d'activités 3
3.1. Droits de l'Homme et Démocratisation 3
3.1.1 Liberté d'association 3
3.1.2. L'indépendance et l'impartialité du système judiciaire 4
3.1.3 Droits des femmes, égalité entre les sexes et intégration du principe d'égalité homme-femme 5
3.1.4 Éducation aux droits de l'Homme à l'intention des jeunes 6
3.2. Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains 8
3.2.1 Les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile 8
3.2.2 Les droits de l'Homme et le conflit du Moyen-Orient 10
3.2.3 Droits économiques et sociaux 11

4. Communication 12

5. Appui aux membres 13
5.1. Solidarité 13
5.2 Formation 13

6. Lobbying et dialogue 14

7. Partenariats 15

8. Organes exécutifs et membres du Réseau 16

9. Administration 17

1. Introduction

Ce document décrit le programme de travail du REMDH pour les deux prochaines années :

Les activités présentées ont été développées sur la base :

- des recommandations et activités en cours des groupes de travail ainsi que des séminaires organisés par le REMDH à l'intention de ses membres
- des financements octroyés par les donateurs à la demande du REMDH
- du document stratégique présenté lors de l'assemblée générale de Madrid

Le programme de travail est directement lié aux documents stratégiques, en ce qu'ils détaillent les activités concrètes à mettre en œuvre pour réaliser la stratégie du REMDH.

Il est conseillé aux lecteurs souhaitant étudier l'analyse politique ainsi qu'en matière de droits de l'homme derrière le programme de travail de consulter le document stratégique.

2. En général

Le programme de travail ci-dessous présente des activités précises à développer au cours des deux prochaines années sous deux rubriques thématiques, Droits de l'Homme et Démocratisation (liberté d'association, justice, droits de la femme et formation aux droits de l'Homme), et Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains(Conflit au Moyen-orient, droits des immigrés, des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que les droits économiques et sociaux). De plus, le programme propose des actions dans les domaines de la solidarité, de la plaidoirie, et des partenariats comme dans les activités internes du REMDH, des organes directeurs et de l'administration.

Les activités sont présentées individuellement, en exposant les objectifs et les actions pour chacune d'entre elles. L'avantage de les présenter de cette manière contribue à rendre les actions plus efficaces et transparentes au moment de leur réalisation. Les résultats sont ainsi plus faciles à évaluer.

Le danger réside dans la perte de flexibilité et de capacité à réagir aux changements de circonstances au fur et à mesure que les actions rentrent dans une logique qui leur est propre.

En réalisant ces actions, le REMDH cherchera toujours les synergies lorsque c'est possible tout en gardant à l'esprit qu'une partie de ses activités sont intimement liée.

En ce qui concerne le calendrier et le lieu de ces activités, le REMDH cherchera également à maximiser les synergies et les complémentarités avec d'autres activités. Il s'assurera en particulier que les activités prévues laissent de la place aux nouveaux développements et englobent des sujets devenus prioritaires en raison de changements de circonstances.

En conclusion, il cherche à renforcer sa capacité d'agir en observant et en répondant aux changements de situation des droits de l'Homme dans la région.

3. Programme d'activités

3.1. Droits de l'Homme et Démocratisation

3.1.1 Liberté d'association

Objectifs

L'***objectif à long terme*** de cette activité est l'application intégrale des valeurs des droits de l'Homme et des normes internationales relatives à la liberté d'association dans la région EuroMed, en particulier au sud de la Méditerranée.

L'***objectif à moyen terme*** est de créer au sein de la société civile une capacité de suivi et des compétences solides en matière de liberté d'association conduisant à des changements législatifs là où ils sont nécessaires – et ainsi contribuer au processus de réforme démocratique.

L'***objectif à court terme*** est de doter la société civile d'un instrument régional lui permettant de suivre les évolutions dans le domaine de la liberté d'association et, par voie de conséquence, de mesurer indirectement les progrès et les reculs de la démocratie.

Contexte
Dans la région du sud de la Méditerranée, la liberté d'association a été sérieusement limitée ou fait l'objet d'attaques en Algérie, Tunisie, Égypte, Syrie, Jordanie, au Liban, en Palestine et en Israël. Les autorités invoquent souvent la sécurité intérieure ou la lutte conte le terrorisme pour justifier les restrictions imposées à la liberté d'association.

De 1999 à 2001, la liberté d'association a constitué un thème de prédilection pour les ONG des droits de l'Homme, soutenues en cela par des donateurs internationaux, en raison de nouvelles législations alors en préparation dans certains États arabes (Maroc, Palestine, Égypte et Algérie). Mais, depuis cette période, la société civile a dans une large mesure réorienté ses priorités et ne privilégie plus la liberté d'association que dans certaines situations particulières où des organisations connues sont victimes de mesures répressives (le Centre Ibn Khaldoun en Égypte, la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, le non-enregistrement des ONG en Égypte et, récemment, le gel des fonds de l'Institut arabe des droits de l'Homme en Tunisie). La liberté d'association n'en demeure pas moins sujette à restrictions dans la plupart des pays cités plus haut. Durant cette même période, la société civile arabe a de plus en plus discuté de la question des réformes démocratiques. La comparaison systématique, entre plusieurs pays, d'un des éléments clés de la démocratisation (la liberté d'association) permettrait d'intensifier ces débats.

Activités

Le projet a pour objet :

1. de rédiger
   a. une étude sur l'état de la liberté d'association en droit et en fait – qui appréciera notamment si des préoccupations d'ordre sécuritaire peuvent justifier des restrictions
   b. des propositions de modalités/d'indicateurs pour mesurer les progrès et les reculs de la liberté d'association
   c. des propositions quant à la manière de lier ces indicateurs à la question plus large des réformes démocratiques dans la région

2. d'organiser des ateliers réunissant des représentants des principales ONG des droits de l'Homme et des experts issus des pays arabes et de la région EuroMed afin de préparer, discuter et adopter le rapport et ses recommandations
3. d'en diffuser les résultats et les recommandations auprès des groupes de la société civile et des gouvernements
4. d'actualiser l'étude après une année en incluant un relevé des progrès et des reculs constatés dans la législation et la pratique.

3.1.2. L'indépendance et l'impartialité du système judiciaire

L'***objectif à long terme*** de cette activité est l'instauration dans les pays du sud et de l'est de la région EuroMed d'un système judiciaire indépendant et impartial fondé sur les normes internationales des droits de l'Homme.

L'***objectif à moyen terme*** est la consolidation des réseaux et des groupes d'acteurs dans les sociétés du sud et de l'est de la région méditerranéenne de façon à leur permettre d'influencer le pouvoir judiciaire sur la voie des réformes.

L'***objectif à court terme*** pour les deux prochaines années est de contribuer au développement d'espaces de libre discussion où les principaux acteurs concernés pourront débattre de l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire de manière à faciliter le processus de réforme.

Contexte
Les États du sud de la Méditerranée pâtissent des déficiences de leurs systèmes judiciaires. Dans la plupart de ces pays, le pouvoir judiciaire ne remplit pas les fonctions qui lui reviennent en vertu des principes de l'État de droit, mais constitue l'allié institutionnel du pouvoir politique en place tout en jouant fréquemment un rôle complémentaire de celui de la police en matière de répression des libertés et des droits fondamentaux.

Un « cercle vicieux » est ainsi instauré, dans lequel le pouvoir judiciaire favorise le maintien en place de régimes autoritaires et non démocratiques qui, à leur tour, contribuent à bloquer les progrès de la justice vers plus d'indépendance. Dans ce contexte, la création d'espace de libre discussion permettant à la société civile, aux avocats, magistrats, etc. de débattre librement des questions liées à l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire constitue une priorité.

Activités
L'activité consiste à organiser des ateliers en Algérie, Égypte, Jordanie, au Liban et au Maroc afin :

- de favoriser les discussions sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (en présentant le contenu et la méthodologie du rapport du REMDH sur la Justice dans le Sud et l'Est de la région méditerranéenne) à l'occasion de séminaires locaux auxquels participeront des représentants du système judiciaire (notamment, si possible, des représentants du ministère de la Justice), des ONG spécialisées dans les droits de l'Homme, des avocats, etc.
- de des développements récents survenus dans la région qui participent à l'affermissement ou à l'affaiblissement de l'indépendance du système judiciaire
- de dresser un état des initiatives en cours (nationales, intergouvernementales et internationales) relatives aux réformes de la justice et le publier sous forme de rapport
- d'étudier la faisabilité et l'intérêt de rédiger des rapports nationaux sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire
- de promouvoir la rédaction de rapports nationaux là où cela est nécessaire et de défendre ces espaces de discussion en développant entre les acteurs de la société civile, au niveau régional, des échanges et des synergies concernant les activités de promotion et les initiatives en matière de réforme

3.1.3 Droits des femmes, égalité entre les sexes et intégration du principe d'égalité homme-femme

Objectifs

L'***objectif à long terme*** de cette activité est l'application pleine et entière des valeurs des droits de l'Homme et des normes internationales relatives au droit des femmes et la réalisation de l'égalité ente les sexes dans la région euro-méditerranéenne afin que les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits de l'Homme et participent sur un pied d'égalité au développement de leurs sociétés.

L'***objectif à moyen terme*** est de faire en sorte que les principaux réseaux et groupes d'acteurs dans la région EuroMed soient à la pointe du processus conduisant à l'égalité entre les hommes et les femmes en intégrant ce principe d'égalité dans leurs travaux.[1]

Les ***objectifs à court terme*** sont :

- de renforcer le niveau de connaissance en matière d'intégration du principe d'égalité entre les sexes afin qu'il devienne partie intégrante de l'agenda des droits de l'Homme dans la région
- de faire en sorte que les organisations œuvrant pour les droits des femmes et les droits de l'Homme accroissent leur coopération et leur travail en réseau en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes au sein de leurs organisations et dans les politiques publiques
- de mieux intégrer les groupes de défense des droits des femmes ainsi que la sensibilisation à ces questions dans le courant « traditionnel » des droits de l'Homme
- d'améliorer le niveau de connaissance sur les principaux thèmes ayant trait aux discriminations fondées sur le sexe dans la région

Contexte

La promotion de la démocratie et des droits de l'Homme ne peut être dissociée de la question des droits de la femme. Il n'y a pas de démocratie là où les femmes ne sont pas autorisées à prendre part à la vie publique sur un pied d'égalité avec les hommes. Il est impossible de progresser dans le domaine des droits des femmes si le discours sur les droits de l'Homme n'embrasse pas à égalité les hommes et les femmes et si la moitié de la population est systématiquement empêchée de participer sur un pied d'égalité à la prise des décisions au sein de la société.

Les discriminations et les violences à l'encontre des femmes dans la région EuroMed ont été amplement illustrées par de nombreux rapports publiés au fil des années.[2]

Dans le même temps, les groupes œuvrant en faveur des droits des femmes se sont révélés comme des acteurs de la société civile passionnés, innovateurs et efficaces en matière de travail en réseau, d'activités de promotion et de sensibilisation du grand public. Néanmoins, la non-intégration des questions liées aux droits des femmes dans les droits de l'Homme et aux activités de la société civile en général nuit à la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes. Il existe une tendance à laisser aux seules femmes le soin de discuter des droits des femmes, et les réseaux de femmes fonctionnent souvent isolément des réseaux des droits de l'Homme généralistes informels ou (souvent) formels.

En résumé, les avancées sur le terrain des droits des femmes resteront limitées aussi longtemps que rien ne sera fait, y compris au sein de la société civile, pour mettre un terme aux discriminations qu'elles subissent. Il est donc nécessaire de dépasser les initiatives isolées et d'ampleur limitée et d'adopter une approche holistique embrassant toutes les formes et tous les niveaux de discriminations à l'encontre des femmes.

Activités

Les activités ont pour objet :

- d'organiser des réunions semestrielles de groupes de travail, auxquelles participeront les principaux réseaux régionaux traitant des questions liées à l'égalité entre les sexes ainsi que des ONG

[1] L'intégration du principe d'égalité est un processus selon lequel les mesures, les politiques et les actions sont, au moment de leur conception, de leur mise en œuvre et de leur évaluation, systématiquement analysées au regard de leur impact sur la situation respective des hommes et des femmes (perspective selon le sexe).

[2] Notamment le rapport du REMDH sur l'intégration des droits des femmes dans le Partenariat EuroMed, qui conclut que les discriminations envers les femmes sont l'une des raisons principales du faible niveau de développement de la région arabe.

généralistes des droits de l'Homme en vue de débattre, suivre et mettre en œuvre les éléments suivants :

- la réalisation d'un kit de formation sur l'intégration du principe d'égalité entre les hommes et les femmes à l'usage des ONG locales

- la tenue de deux cours subrégionaux sur l'intégration du principe d'égalité homme-femme

- le suivi et l'évaluation de la prise en considération du principe d'égalité entre les sexes dans les organisations et les organes exécutifs du REMDH

- l'étude et la rédaction d'un rapport traitant des violences contre les femmes migrantes

- l'élaboration de recommandations sur les politiques à suivre et la réalisation d'actions de promotion sur les principales questions liées à l'égalité entre les sexes dans la région (en se fondant entre autres sur une version actualisée du rapport du REMDH sur l'intégration des droits des femmes dans le PEM)

3.1.4 Éducation aux droits de l'Homme à l'intention des jeunes

L'***objectif à long terme*** du projet est de permettre la diffusion des valeurs des droits de l'Homme auprès des jeunes générations dans la région EuroMed par le biais d'activités éducationnelles.

L'***objectif à moyen terme*** est de renforcer le travail en réseau des ONG des droits de l'Homme en matière d'éducation et de développer, dans le secteur des droits de l'Homme, un réseau solide de jeunes représentants d'ONG en lien avec le mouvement « traditionnel » des droits de l'Homme.

L'***objectif à court terme*** est :
- d'organiser une Université d'été sur les droits de l'Homme et les réformes démocratiques à l'intention des futurs décisionnaires de la région arabe, sous la forme d'un projet mené conjointement par les principales ONG œuvrant dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme
- d'accroître les activités en réseau des ONG des droits de l'Homme travaillant sur l'éducation aux droits de l'Homme (EDH) dans la région euro-méditerranéenne

Contexte
De nombreuses ONG des droits de l'Homme des régions arabe et euro-méditerranéenne sont engagées dans des activités d'éducation aux droits de l'Homme orientées vers les jeunes. Cependant, le niveau de coopération systématique et d'échanges entre ces organisations, notamment en ce qui concerne le débat sur les méthodologies d'enseignement, est très faible.

Parallèlement, le mouvement des droits de l'Homme – en particulier dans le Sud – doit relever le défi posé par le « recrutement » d'une nouvelle génération de jeunes défenseurs des droits de l'Homme. Pour diverses raisons (historiques, organisationnelles, etc.), les ONG des droits de l'Homme sont dominées par des personnes ayant autour de la cinquantaine et peu de jeunes s'engagent dans ce travail.

Activités

Le REMDH compte s'inspirer du modèle du Réseau balkanique des droits de l'Homme pour son Université d'été sur les droits de l'Homme et les réformes démocratiques à l'intention des futurs décisionnaires, l'Université d'été de l'Institut arabe des droits de l'Homme, de l'Institut pour l'étude des droits de l'Homme du Caire, ainsi que d'autres expériences régionales. Outre le fait d'attirer de jeunes et de leur conférer une certaine visibilité, les procédures publiques de sélection ainsi que la conception et le suivi du programme

constitueront un processus d'activité en réseau qui, en lui-même, encouragera le travail en faveur des droits de l'Homme.

La préparation de l'Université d'éténécessitera de déterminer l'exacte valeur ajoutée de cette activité de manière à éviter les doublons et permettra d'intensifier les discussions et les échanges entre les ONG impliquées sur les méthodologies d'enseignement. Le REMDH se fixe pour objectif :

1. de rédiger un rapport qui
   a. analyse et évalue l'éducation aux droits de l'Homme dans la région, notamment en identifiant les organisations et institutions actives dans ce domaine, le contenu des cours, les méthodologies employées, etc.
   b. identifie les bénéficiaires/acteurs (représentants des jeunes, membres des partis politiques, jeunes volontaires membres d'ONG, ONG des droits de l'Homme) et leurs souhaits et besoins dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme
2. d'organiser des réunions du groupe de travail (GT) avec les principales ONG en EDH de la région EuroMed afin de préparer le rapport, dans le but d'en discuter les conclusions et, sur cette base, d'identifier les besoins et la valeur ajoutée de l'Université d'été envisagée
3. de profiter de la réunion du GT pour définir le format, le contenu, les méthodologies d'enseignement et le lieu de l'Université d'été, pour procéder à son évaluation une fois terminée – et pour discuter de l'EDH et des politiques qui y ont trait
4. de lancer un appel à participations par l'intermédiaire des membres du REMDH (lettres d'information, sites Internet, etc.) et d'organiser un premier projet pilote d'Université d'été réservée à 30 participants
5. de s'efforcer d'établir et d'entretenir un réseau d'élèves ayant participé à l'Université d'été
6. d'accroître la visibilité des jeunes au sein des groupes des droits de l'Homme et de la société civile.

3.2. Droits de l'Homme et sécurité des êtres humaines

3.2.1 Les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

L'***objectif à long terme*** de cette activité est l'application intégrale des normes internationales des droits de l'Homme et du droit international humanitaire concernant les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier celles issues des Conventions de Genève, de la Convention sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles, des Pactes relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels et des conventions de l'OIT applicables à cette question.

L'***objectif à moyen terme*** est :
- d'instaurer au sein de la société civile une coopération au plan régional concernant les politiques, les projets et les échanges d'informations
- d'engager un dialogue avec les gouvernements et les institutions de l'UE sur les questions ayant trait aux droits de l'Homme et aux migrations non volontaires
- de développer au sud de la Méditerranée la capacité locale de traiter des questions liées aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

L'***objectif à court terme*** de cette activité est :
- de créer une plate-forme pour la coopération régionale au sein de la société civile sur les questions afférentes aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Contexte

Il y a actuellement une modification des phénomènes migratoires dans tous les pays de la région EuroMed.

Toutefois, dans la plupart des pays situés au sud du bassin méditerranéen et au Moyen-orient, en particulier ceux touchés par des conflits, les ressources investies pour appréhender l'ampleur des migrations sont très faibles. Cela concerne aussi bien les nationaux de ces pays qui émigrent que les étrangers en transit ou s'installant dans ces pays. De plus, les ressources allouées à la promotion et la protection des droits des migrants et des demandeurs d'asile sont, quant à elle, très limitées, voire inexistantes.

Quatre pays, le Liban, la Syrie, la Jordanie et la Libye, ne sont pas partie à la Convention de Genève de 1951 et dans tous les pays concernés, le HCR n'a qu'une possibilité d'intervention limitée dans les dossiers de demandes d'asile. Seuls le Maroc et l'Égypte ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La plupart des États restreignent les libertés publiques, et la légitimité dont les gouvernements bénéficient auprès de la population est limitée. Les législations d'urgence et/ou les tribunaux d'exception sont des traits caractéristiques de ces pays. La société civile est fragile et sa marge de manœuvre étroite. Dans un tel contexte, les standards de protection sont faibles et les fortes contraintes existantes empêchent de gérer de manière correcte et respectueuse des droits de l'homme les questions de migration et d'asile, notamment la protection des droits des migrants et des demandeurs d'asile.

En Europe, les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont de plus en plus vus au travers d'un prisme sécuritaire. Les migrations, considérées par l'UE comme relevant du domaine de la sécurité, constituent l'un des motifs de l'instauration du PEM. Les droits des migrants et des demandeurs d'asile sont constamment remis en cause – comme l'illustre de manière exemplaire le récent refoulement par les autorités italiennes de boat people vers des camps de détention en Libye. L'UE est de moins en moins encline à assumer sa part de responsabilité globale pour faire en sorte que les migrants et les demandeurs d'asile soient dignement accueillis.

À l'exception des ONG au Maroc et des organisations à caractère confessionnel dans le Machrek, seuls quelques rares centres ou ONG de la région s'attellent à la question des migrations, des demandeurs d'asile et des réfugiés, au niveau interne ou international. Jusqu'à ce jour, les échanges avec les organisations de migrants ou de réfugiés situés en Europe et travaillant sur des sujets concernant les citoyens européens ou avec des conseils de réfugiés européens, qui agissent souvent indépendamment de la communauté des droits de l'Homme, sont restés très limités. Il est donc nécessaire de rapprocher, entre elles, les ONG concernées afin de débattre dans le contexte régional de la manière de traiter les questions de migration et d'asile et de renforcer la capacité des ONG du Sud de travailler sur ces sujets.

En ce sens, le premier objectif fondamental de ce projet est de bâtir une « infrastructure » de connaissances et de partenariats dans le domaine des droits des migrants et des demandeurs d'asile ; de créer des espaces de discussion et d'échanges sur ces questions ; et de préparer les actions de formation et d'éducation nécessaires au renforcement des capacités dans la région.

Activités

Le REMDH prévoit de tenir six réunions du groupe de travail régional en vue :

- d'échanger des informations sur les activités des participants afin qu'elles soient mieux connues par tous
- de renforcer l'information sur les politiques de l'UE et d'autres institutions dans le domaine des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés
- d'élaborer une réponse de la société civile, axée autour des droits de l'Homme, à ces politiques
- d'identifier d'éventuels projets communs
- d'identifier d'éventuels besoins de formation
- d'assurer le suivi de six projets de recherche :

- deux rapports de haute qualité portant sur le vécu des migrants et des migrants en transit lors de leurs voyages respectivement en Afrique du Nord et dans le Machrek
- deux rapports de haute qualité sur le travail de la société civile dans le domaine des migrants, des migrants en transit et des réfugiés respectivement en Afrique du Nord et dans le Machrek
- un rapport de haute qualité sur les femmes migrantes et un autre sur la relation entre MEDA, le libre-échange, les droits socio-économiques et les migrations.

- de discuter de la dimension homme-femme du projet
- de discuter du lien entre le projet et la question des réfugiés palestiniens
- de publier des documents stratégiques et des lettres d'information
- d'appuyer le groupe de suivi composé des membres du REMDH au Maroc

3.2.2 Les droits de l'Homme et le conflit du Moyen-Orient

L'***objectif à long terme*** du projet est l'application intégrale des normes internationales des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits au Moyen-Orient et à l'occupation israélienne.

L'***objectif à moyen terme*** est de doter la société civile de la région d'un large forum de promotion destiné à accroître la prise de conscience que l'UE, la PEV et le PEM doivent placer le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au cœur des actions de promotion de la paix.

L'***objectif à court terme*** est de continuer à développer les activités du GT sur la Palestine, Israël et les Palestiniens et de favoriser une approche critique par la société civile des politiques de l'UE à l'égard de la région

- recherches et publication d'un Bilan annuel des droits de l'Homme dans les relations UE-Israël
- promotion des recommandations du Bilan qui concernent les institutions de l'UE et les États membres, et sensibilisation au caractère central des droits de l'Homme dans la résolution du conflit et la cessation de l'occupation
- renforcement du groupe de travail sur la Palestine, Israël et les Palestiniens afin d'en faire un vecteur essentiel de la promotion des droits de l'Homme
- développer la capacité des organisations et des individus impliqués dans le projet de travailler sur les institutions de l'UE (leur organisation et mode de fonctionnement) et sur leurs politiques.

Les violations graves et systématiques des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, survenues aussi bien durant les années précédentes que pendant la période actuelle, ont abouti à une situation insupportable dans les Territoires palestiniens occupés et ont provoqué le désespoir et des souffrances considérables pour les populations. L'occupation israélienne des Territoires palestiniens perdure depuis 38 ans, durant lesquels le peuple palestinien a été soumis aux forces armées israéliennes et leur régime militaire. En 1987, la première Intifada, ce soulèvement populaire du peuple palestinien contre l'occupation, a amené Israël à accepter l'Accord d'Oslo de 1993 et des principes-cadres destinés à être appliqués par Israël et l'OLP. Néanmoins, le processus d'Oslo n'avait rien prévu quant à la réalisation finale des droits du peuple palestinien et n'était pas ancré dans le droit international et les normes des droits de l'Homme.

Depuis le processus d'Oslo, la situation d'occupation n'a pas concrètement évolué et les violations des normes protectrices du droit humanitaire et des droits de l'Homme ont conduit à la 2ème Intifada de septembre 2000. Depuis lors, les incursions militaires dans les Territoires palestiniens occupés, la construction du mur, la poursuite de l'expansion des colonies, le retrait unilatéral israélien de Gaza et les attaques-suicides n'ont fait qu'aggraver la situation dans la zone, alors que la feuille de route du Quartet, soutenu par l'UE et les pays du PEM, n'a pas réussi à mettre les droits de l'Homme et le droit international humanitaire au cœur de ces efforts en faveur de la paix.

Les organisations de la société civile travaillant sur la question israélo-palestinienne, aussi bien en Israël qu'en Palestine, en Europe et dans le monde arabe, sont parmi les plus actives et les mieux équipées de la région, et l'occupation est l'un des conflits de la région les mieux documentés.

Malgré cela, les efforts pour promouvoir une solution au conflit juste et basée sur les droits de l'Homme sont dans l'impasse. Les membres du REMDH sont d'avis que le Réseau peut apporter une valeur ajoutée par rapport aux activités actuelles de promotion et de sensibilisation en matière de droits de l'Homme en concentrant en Europe ses actions de sensibilisation aux droits de l'Homme et de lobbying, en collaboration avec ses membres israéliens, palestiniens, arabes et européens.

Activités

Le projet repose sur les activités suivantes :

- réunions semestrielles et renforcement du groupe de travail sur la Palestine, Israël et les Palestiniens afin d'en faire un vecteur essentiel de la promotion des droits de l'Homme
- recherches et publication d'un Bilan annuel des droits de l'Homme dans les relations UE-Israël et développement de la capacité des organisations et des individus impliqués dans le projet de travailler sur les institutions de l'UE (leur organisation et mode de fonctionnement) et sur leurs politiques
- promotion des recommandations concernant les institutions de l'UE et les États membres, et sensibilisation au caractère central des droits de l'Homme dans la résolution du conflit et la cessation de l'occupation
- Cette activité principale sera, si nécessaire, complétée et soutenue par des missions et des rapports ainsi que par des activités jugées appropriées visant à placer à long terme les droits de l'Homme au cœur de la prévention, de la gestion et de la résolution du conflit

3.2.3 Droits économiques et sociaux

L'***objectif à long terme*** de cette activité est l'application intégrale des normes internationales des droits de l'Homme relatives aux droits économiques et sociaux.

L'***objectif à moyen terme*** est de doter la société civile d'instruments et de mécanismes lui permettant de suivre et d'évaluer l'impact de la zone de libre-échange et des programmes MEDA sur les droits de l'Homme dans la région EuroMed.

L'***objectif à court terme*** est :

- de finaliser et publier, en coopération avec Comisiones Obreras, un rapport sur les relations entre la PEM, l'emploi et le droit au travail
- de lancer un nouveau projet de recherche consacré à l'impact du processus de Barcelone sur les droits économiques et sociaux des individus
- d'instaurer un groupe de travail sur les droits économiques et sociaux

Contexte

Durant la dernière décennie, le suivi, la promotion et l'évaluation des droits de l'Homme ont connu une importance croissante dans la région euro-méditerranéenne.

L'un des éléments essentiels du processus de Barcelone est l'instauration d'une zone de libre-échange (ZLE) sur une période de 10 années, reposant sur l'hypothèse que la libéralisation des échanges et, le cas échéant, l'intégration économique régionale seront les moteurs du développement, puis dans une seconde étape de la libéralisation politique et de la création d'institutions démocratiques et d'une société civile indépendante.

L'instauration de la ZLE s'accompagne d'une assistance financière importante délivrée dans le cadre des programmes MEDA. Mais, alors que l'établissement de la ZLE au cours de la décennie à venir aura un

impact considérable sur les conditions sociales et économiques des populations des pays du sud et de l'est de la région méditerranéenne et donc sur leur capacité à exercer en pratique leurs droits civils et politiques, l'on ne sait presque rien des effets concrets de la ZLE et des programmes MEDA sur la région, et encore moins de leur impact sur les droits de l'Homme. De la même manière, la réflexion sur la question du partage de responsabilité en cas d'atteintes aux droits de l'Homme dues aux politiques économiques régionales/bilatérales – et sur les possibilités pour les individus concernés d'obtenir réparation – est encore très peu avancée.

Pour des raisons historiques et sociopolitiques, le mouvement des droits de l'Homme de la région EuroMed dans son ensemble a accordé une priorité plus importante aux droits politiques et civils qu'aux droits économiques et sociaux. Pour pouvoir relever les défis que représentent les programmes économiques et financiers du PEM pour les peuples de la région, il convient néanmoins de renforcer au sein du REMDH les capacités dans le domaine des droits économiques et sociaux.

Activités

Le REMDH prévoit :

- d'organiser un séminaire régional sur le PEM, l'emploi et le droit au travail en collaboration avec les Comisiones Obréros, Fundacion per la Paz y Solidaridad, la Fondation Friedrich Ebert et le Forum syndical EuroMed
- de participer à la publication et à la conception d'une méthodologie et des recommandations des rapports destinés aux organisations de la société civile et aux décisionnaires
- d'initier un projet de recherche consacré à l'impact du processus de Barcelone, de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne et des programmes MEDA sur les droits économiques et sociaux des individus ainsi qu'à leurs répercussions sur les migrants dans un pays de la région
- de collecter des fonds en vue de la création d'un groupe de travail sur les droits économiques et sociaux

4. Communication

L'***objectif à long terme*** de cette activité est d'élaborer des outils efficaces, exhaustifs et transparents de façon à faire connaître, en interne et en externe, les objectifs et les valeurs du REMDH.

L'***objectif à moyen terme*** est de formuler et communiquer de manière efficace des informations sur les activités et les préoccupations du REMDH et de ses membres aux membres eux-mêmes ainsi qu'aux médias, décisionnaires et groupes de la société civile concernés par ces questions, ainsi que d'informer es membres du Réseau sur les développements en matière de droits de l'Homme qui ont trait à leur domaine d'activité.

L'***objectif à court terme*** est :

- de finaliser et commencer à mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
- de lancer un site Internet actualisé grâce auquel seront présentées les activités des membres, les principaux thèmes relatifs aux droits de l'Homme dans la région, le PEM et les accords-cadres de coopération UE-pays arabes

Contexte

Pour pouvoir travailler en réseau, le REMDH doit disposer de modes de communication performants et adaptés entre ses membres ainsi qu'entre le Réseau et le « monde extérieur ». Presque toutes les assemblées générales du REMDH ont souligné la nécessité de renforcer, d'une part, les communications internes et externes du Réseau afin d'accroître la transparence et la participation de ses membres à son travail et, d'autre part, la connaissance qu'ont les médias du travail du REMDH.

Activités

Le REMDH entend :

- embaucher un chargé de la communication interne et externe du REMDH, de ses publications et de son site Internet , ainsi qu'un chargé de la communication, basé à Bruxelles, responsable des relations du Réseau avec les médias
- renforcer au niveau de la direction ses travaux en matière de suivi et de réaction aux changements de la situation des droits de l'Homme dans la région
- finaliser et commencer à mettre en œuvre une stratégie de communication, qui englobera notamment la publication de nouvelles brèves et de lettres d'information sur les membres et sur les développements récents relatifs aux droits de l'Homme dans la région EuroMed, à l'UE, etc.
- approcher directement les membres afin d'échanger des informations et cibler davantage certaines informations en réponse à des besoins spécifiques
- finaliser un nouveau site Internet et l'étoffer par le biais de modules thématiques

5. Appui aux membres

5.1. Solidarité

L'***objectif à long terme*** est le respect par les acteurs étatiques et non étatiques des principes énoncés dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme (ONU, 9 décembre 1998).

L'***objectif à moyen terme*** est :

- de recourir, lorsque des membres du REMDH sont en danger, aux instruments de protection des droits de l'Homme disponibles, et en particulier au soutien concret des membres ordinaires et associés du Réseau
- que les membres perçoivent le Réseau perçu comme un mécanisme à même de les protéger

L'***objectif à court terme*** est de réagir par tous les moyens disponibles lorsque des membres du REMDH ou leurs activités sont en danger.

Contexte

Le REMDH est convaincu que la solidarité est essentielle à la promotion du travail en réseau, de la coopération et de la cohésion interne. Depuis sa création, le REMDH a œuvré pour renforcer les liens de solidarité entre ses membres.

Activités

Dans cet esprit, le REMDH entend :

- désigner un coordinateur à temps partiel chargé, d'assister les membres en situation de danger et de mobiliser les soutiens en leur faveur
- renforcer au niveau de la direction les activités de suivi et de réaction aux changements de la situation des droits de l'Homme dans la région
- relancer l'idée de créer une équipe d'observation des procès composée de membres du REMDH et chercher des financements pour ce projet
- élaborer un document conceptuel sur la politique et la pratique du Réseau dans le domaine des actions de solidarité et des actions urgentes
- Maintenir une coopération étroite avec la Fondation euro-méditerranéenne pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

5.2 Formation

L'***objectif à long terme*** de cette activité est d'élaborer des outils de formation destinés à accroître les capacités des membres de réaliser les objectifs et la vision du REMDH.

L'***objectif à moyen terme*** est :

- de proposer aux membres du REMDH au moins quatre cours chaque année et d'impliquer les membres dans la planification, l'organisation, le déroulement et l'évaluation de ces cours
- de créer des synergies entre les différentes activités de formation et de renforcement des capacités menées au sein du Réseau.

L'***objectif à court terme*** est de clarifier les objectifs en matière de formation, de proposer un programme de formation pour les deux prochaines années et de lancer les premiers cours sous forme de projets pilotes.

Contexte

Le REMDH regroupe des membres autour de projets de formation qui offrent une valeur ajoutée à leur travail. La formation est axée sur des aspects des droits de l'Homme pertinents pour la région et qui ne sont pas traités ailleurs.

Activités

Le REMDH entend :

- faire l'inventaire des activités de formation et de renforcement des activités déjà planifiées au sein du Réseau et rechercher s'il existe des synergies évidentes

- rédiger un document conceptuel exposant les objectifs du Réseau en matière de formation

- conduire et promouvoir des cours sur la Politique européenne de voisinage dans quatre pays (Égypte, Liban, Maroc et Israël)

- initier la conception d'un cours consacré à l'intégration de la dimension homme-femme, qui sera ensuite testé lors de deux réunions subrégionales

- étudier activement la possibilité d'organiser des « cours types » consacrés à l'UE et aux mécanismes européens de droits de l'Homme.

6. Lobbying et dialogue

L'***objectif à long terme*** est la mise en œuvre dynamique des instruments de l'UE, de la PEV et du PEM qui ont trait aux normes internationales des droits de l'Homme dans la région EuroMed.

L'***objectif à moyen terme*** est de parvenir efficacement à faire connaître les politiques et les recommandations du REMDH et de ses membres auprès des représentants de l'UE et du PEM concernés par ces questions et de susciter réactions et dialogue avec ces derniers.

L'***objectif à court terme*** est de renforcer et développer les activités existantes relatives aux institutions de l'UE et de renforcer les activités sur les relations bilatérales, particulièrement celles concernant les instruments des droits de l'Homme du PEM.

Contexte

Dès lors qu'il travaille dans le contexte du processus de Barcelone et des accords-cadres de coopération UE-pays arabes afférents, il est important pour le Réseau que les résultats de ses activités s'inscrivent dans le cadre de ces mécanismes de façon, d'une part, à renforcer les instruments des droits de l'Homme dans la région et, d'autre part, à encourager ses membres à recourir à ces instruments lorsque cela est approprié.

Dialogue et lobbying constituent une méthode essentielle pour faire avancer la cause des droits de l'Homme dans le PEM. Le REMDH oriente ses efforts vers les mécanismes du PEM, de la PEV, de l'UE ainsi que vers les représentants de tous les États partenaires. Une attention particulière est accordée aux relations bilatérales (entre les États membres ou entre l'UE et des États particuliers), plus susceptibles de produire des changements que les relations multilatérales.

Activités

- Étoffer le personnel du bureau de Bruxelles de manière à disposer d'un directeur, un assistant à temps plein, un spécialiste des médias à temps partiel et un stagiaire

- Élaborer une stratégie médias reliée à celle du REMDH en matière de lobbying

- Élaborer une stratégie du REMDH à l'égard de la PEV en envisageant la possibilité de mettre un groupe de travail sur pied.

- Conseiller les membres du REMDH et développer les activités de promotion des groupes de travail du Réseau au plan multilatéral et bilatéral

- Augmenter le nombre des initiatives de promotion et lobbying vis-à-vis des pays du PEM et tirer des enseignements de ces initiatives

- Continuer à promouvoir ses politiques et ses recommandations auprès du PEM, de l'UE et des gouvernements partenaires ; diffuser les rapports et documents stratégiques des groupes de travail et des missions concernant les questions clés demandant une attention particulière ; diffuser les résultats de ses missions ; organiser des réunions entre ses membres et les institutions européennes (Parlement, Commission et Conseil) ; informer ses membres par le biais de l'Internet et des lettres d'information sur les aspects essentiels de la dimension des droits de l'Homme du PEM ; organiser des réunions du comité exécutif dans différents pays partenaires du PEM de manière à lui permettre de rencontrer des représentants des autorités, de la presse et des ONG.

7. Partenariats

L'***objectif à long terme*** de cette activité est de permettre à de larges coalitions de groupes de la société civile œuvrant dans des domaines divers et avec des mandats différents de travailler ensemble sur la base de leur adhésion explicite et concrète aux normes internationales des droits de l'Homme.

L'***objectif à moyen terme*** est de créer un réseau performant composé de réseaux de groupes de la société civile euro-méditerranéenne et enraciné dans les valeurs des droits de l'Homme.

L'***objectif à court terme*** est d'entretenir et développer activement des partenariats au sein et au-delà de la communauté des droits de l'Homme de la région.

Contexte

Le REMDH croit en l'importance de la coopération avec la société civile de la région, au-delà de la seule communauté des droits de l'Homme, de manière à propager les valeurs sur lesquelles il fonde son action.

Sur cette base, le REMDH cherche à créer de larges coalitions – et à étendre les contacts – avec les organisations internationales et les ONG, les syndicats, les groupes spécialisés dans l'environnement et le développement, basés à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Activités

Le REMDH entend :

- soutenir activement la plate-forme EuroMed des ONG afin qu'elle devienne un réseau efficace de réseaux d'organisations de la société civile EuroMed

- maintenir et renforcer des relations étroites avec le Réseau pour les droits de l'Homme et la démocratie et d'autres organisations de la société civile basées à Bruxelles

- maintenir et renforcer des relations étroites avec les organisations internationales des droits de l'Homme, Amnesty International, Human Rights Watch, la FIDH, l'OMCT, etc.

- continuer à développer des partenariats avec des syndicats, des fondations privées et politiques et des organisations à caractère confessionnel, tels les Comisiones Obreras, le Forum syndical EuroMed, le Aprodev group, la Fondation Friedrich Ebert et la Fondation Heinrich Böll

- continuer à épauler et héberger la Fondation EuroMed pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

- continuer à épauler et héberger le Réseau des ONG danoises travaillant sur l'Initiative danoise pour le dialogue et la démocratisation du monde arabe

- se renseigner activement sur le recours à d'autres forums pour le dialogue et la promotion des valeurs et des normes des droits de l'Homme, tels que les forums sociaux et les plate-formes politiques

8. Organes exécutifs et membres du Réseau

L'***objectif à long terme*** est de s'assurer que les organes exécutifs disposent des moyens, des ressources et des capacités leur permettant de réaliser les objectifs du REMDH et d'être fidèles aux valeurs sur lesquelles le Réseau fonde son action.

L'***objectif à moyen terme*** est :

- d'appliquer le règlement du REMDH et faire en sorte que le programme du REMDH soit mis en œuvre au moyen d'un processus transparent de prise de décisions, de communication et de participation des membres
- de s'assurer que la dimension relative à l'égalité entre les sexes est prise en considération au sein du REMDH
- de s'assurer que les membres et la stratégie du REMDH sont bien en accord.

L'***objectif à court terme*** est :

- d'entretenir et renforcer le travail des organes exécutifs
- de mettre en place des méthodes performantes de communication interne dans le cadre de la « vie démocratique » du REMDH

- d'examiner la composition actuelle du Réseau en portant une attention particulière aux membres qui n'utilisent ou ne contribuent pas au Réseau
- de définir une approche active de nouveaux membres.

Activités

- Organisation de trois réunions annuelles du CE sur une base élargie
- Organisation de trois réunions annuelles de la troïka (président, vice-président et trésorier) afin de suivre et superviser la gestion quotidienne du secrétariat et d'assister le Président dans son rôle de Président exécutif
- Organisation d'une réunion annuelle des dirigeants et des référents politiques des groupes de travail du REMDH
- Embauche d'un secrétaire exécutif pour les organes exécutifs
- Embauche à temps partiel d'un responsable des communications internes
- Initiation d'une politique du REMDH en matière d'intégration du principe d'égalité des sexes
- Révision des statuts avec une attention particulière portée aux critères d'adhésion.

9. Administration

L'***objectif à long terme*** de cette activité est de doter le REMDH d'une administration efficace et utile afin qu'il puisse réaliser ses objectifs et sa vision.

L'***objectif à moyen terme*** est de fournir un appui administratif à tous les domaines d'activité du REMDH pour lui permettre d'appliquer pleinement sa stratégie.

L'***objectif à court terme*** est de mettre en place les structures nécessaires à la réalisation du programme de travail du REMDH.

Contexte

Le REMDH s'efforce de soutenir ses activités au moyen d'une administration efficace, professionnelle et sensible au dialogue interculturel et à l'environnement dans lequel les membres du Réseau opèrent.

Activités

Le REMDH s'efforcera :

- De mettre en place une nouvelle structure comprenant un renforcement des capacités de l'exécutif de suivre et réagir activement aux changements de la situation des droits de l'Homme dans la région
- d'assurer un financement à long terme et diversifié pour le Réseau et d'élaborer une stratégie à cet effet
- de renforcer le développement de deux antennes du Réseau dans le Sud
- de mettre en place une nouvelle structure organisationnelle
- de mettre en œuvre un plan de développement professionnel du personnel